

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **23 février 2009**

Décision n° **B-2009-0674**

commune (s) :

objet : Travaux sur biens immobiliers - Lot n° 19 (secteur 1) : courants forts, courants faibles - Autorisation de signer un avenant

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 16 février 2009

Compte-rendu affiché le : 24 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J., Da Passano, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Sécheresse (pouvoir à M. Crédoz), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, David G..

Bureau du 23 février 2009**Décision n° B-2009-0674**

objet : Travaux sur biens immobiliers - Lot n° 19 (secteur 1) : courants forts, courants faibles - Autorisation de signer un avenant
service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2004-2274 en date du 15 novembre 2004, le conseil de Communauté a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour travaux sur biens immobiliers, lot n° 19 (secteur 1) : courants forts, courants faibles.

Ce marché a été notifié sous le numéro 041174 E le 28 décembre 2004 à l'entreprise Stepe pour un montant minimum annuel de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et un montant maximum annuel de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC.

Ce marché était passé pour une durée ferme de un an avec possibilité de reconduction expresse de trois fois un an. Il porte actuellement le numéro 081174 H.

Par courrier en date du 30 décembre 2008, la société Stepe, ayant son siège social situé 23, montée Castellane à Rillieux La Pape (69140), immatriculée au registre du commerce de Lyon sous le numéro 955 202 281, a informé la Communauté urbaine qu'elle faisait l'objet d'une dissolution sans liquidation (article 1844-5, 3° alinéa du code civil) emportant transmission universelle du patrimoine au profit de la société SPIE Sud-Est, son actionnaire unique, ayant son siège social situé 4, avenue Jean Jaurès à Feyzin (69320), immatriculée au registre du commerce de Lyon sous le numéro 440 055 861. Cette opération juridique a pris effet le 5 janvier 2009.

Cet avenant n° 1 a donc pour objet de substituer la société SPIE Sud-Est au titulaire initial, la société Stepe, toutes les autres clauses du marché restant inchangées.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit avenant ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 081174 H conclu avec l'entreprise Stepe pour travaux sur biens immobiliers, lot n° 19 (secteur 1) : courants forts, courants faibles. Cet avenant a pour effet de substituer la société SPIE Sud-Est au titulaire initial la société Stepe.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 février 2009.